

LE PROGRAMME PERSPECTIVES-JEUNESSE—LE REJET DE PROJETS EN RAISON DU MANQUE DE CRÉDITS

M. Doug Rowland (Selkirk): J'ai une question supplémentaire pour le secrétaire d'État, monsieur l'Orateur. Peut-il nous dire combien de projets seront rejetés, d'après lui, s'il ne reçoit pas les fonds voulus et combien d'emplois ces projets représentent-ils?

M. l'Orateur: A l'ordre. C'est une question minutieuse et le moment n'est pas opportun pour demander de pareils renseignements. Vu l'importance du sujet, le député pourrait peut-être songer à la mettre en délibération au moment de l'ajournement.

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

BONNYVILLE (ALB.)—LE CONFLIT ETHNIQUE—LES ATTRIBUTIONS DU COMMISSAIRE AUX LANGUES

M. Paul Yewchuk (Athabasca): J'aimerais poser une question au secrétaire d'État. Vu le conflit qui s'est déclenché à Bonnyville (Alb.), entre groupes ethniques au sujet de l'application de certains articles de la loi sur les langues officielles, le ministre songe-t-il à des mesures pour remédier à cette inquiétante situation?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, je suis un peu étonné d'entendre l'honorable député dire que les difficultés qui se sont élevées à Bonnyville résultent de l'application de la loi sur les langues officielles. En effet, si Bonnyville a quelque chance, comme plusieurs autres territoires, de devenir district bilingue, cette petite ville ne fait pas encore partie d'un district bilingue, puisque aucun n'a encore été établi en vertu de la loi sur les langues officielles, et nul ne le sera, selon toute probabilité, avant le milieu de l'été.

[Traduction]

M. Yewchuk: En dépit de la réponse du ministre, il existe encore beaucoup de difficulté. Je me demande donc s'il voudrait bien demander au commissaire aux langues officielles de faire enquête et rapport sur le problème?

[Français]

L'hon. M. Pelletier: Monsieur le président, je voudrais vérifier la loi à ce sujet. Je crois que n'importe quel citoyen a le droit de demander le secours du Commissaire aux langues officielles. Je demande toutefois si le secrétaire d'État ne serait pas le seul citoyen qui n'a pas le droit de se prévaloir de ce recours.

[Traduction]

M. Yewchuk: Je voudrais simplement des précisions sur la première partie de la réponse du ministre. Pourrait-il nous dire quand il s'attend que cette région devienne officiellement bilingue?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

LES GRAINS

L'INCLUSION POSSIBLE DU SEIGLE, DU COLZA ET DE LA GRAINE DE LIN DANS LE MANDAT DE LA COMMISSION DU BLÉ—LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission du blé à la suite de sa déclaration dans un communiqué daté du 21 avril 1971 à propos d'une décision de confier à la Commission canadienne du blé le seigle, la graine de lin et le colza.

Il disait ceci:

C'est une interprétation inexacte, et tout ce que je peux dire en ce moment, c'est qu'aucune décision n'a encore été prise par le gouvernement en vue de changer les méthodes de mise en marché du colza ou de toute autre graine.

Le ministre veut-il dire qu'il ne présentera pas le bill tendant à modifier la loi sur la Commission canadienne du blé ou qu'il le retirera? Pouvons-nous ainsi interpréter la déclaration?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, on aurait tort, certes, d'interpréter ainsi la déclaration au lieu de l'interpréter tout simplement comme elle doit l'être, c'est-à-dire que l'article dans la mesure législative est uniquement une disposition habilitante. Aucune décision n'a été prise visant l'utilisation de ce pouvoir.

M. Gleave: Puisque le ministre a dit ne pas prévoir de sanction dans cet article, s'il est satisfait du fonctionnement du marché du colza...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je doute que la question, telle qu'elle a été posée, soit recevable. Le député demande si le ministre est satisfait de la situation et la question, ainsi formulée, est irrecevable.

L'INCLUSION POSSIBLE DU SEIGLE, DU COLZA ET DE LA GRAINE DE LIN DANS LE MANDAT DE LA COMMISSION DU BLÉ—LE RECOURS À UN PLÉBISCITE

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Une question supplémentaire. Puis-je demander au ministre si, avant de prévoir des sanctions dans la mesure, il a l'intention de se renseigner complètement au moyen d'un plébiscite?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'ai bien précisé qu'on ne prendra aucune disposition pour le régime de commercialisation sans l'appui entier des producteurs les plus directement intéressés. Je n'ai pas parlé du moyen de se renseigner sur cette approbation, cet appui, mais le comité de commercialisation du colza et des graines oléagineuses m'a indiqué, je le sais, dans ses recommandations d'il y a quelques mois, qu'un plébiscite serait un moyen approprié.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

TERRE-NEUVE—LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

M. Ambrose Hubert Peddle (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au